

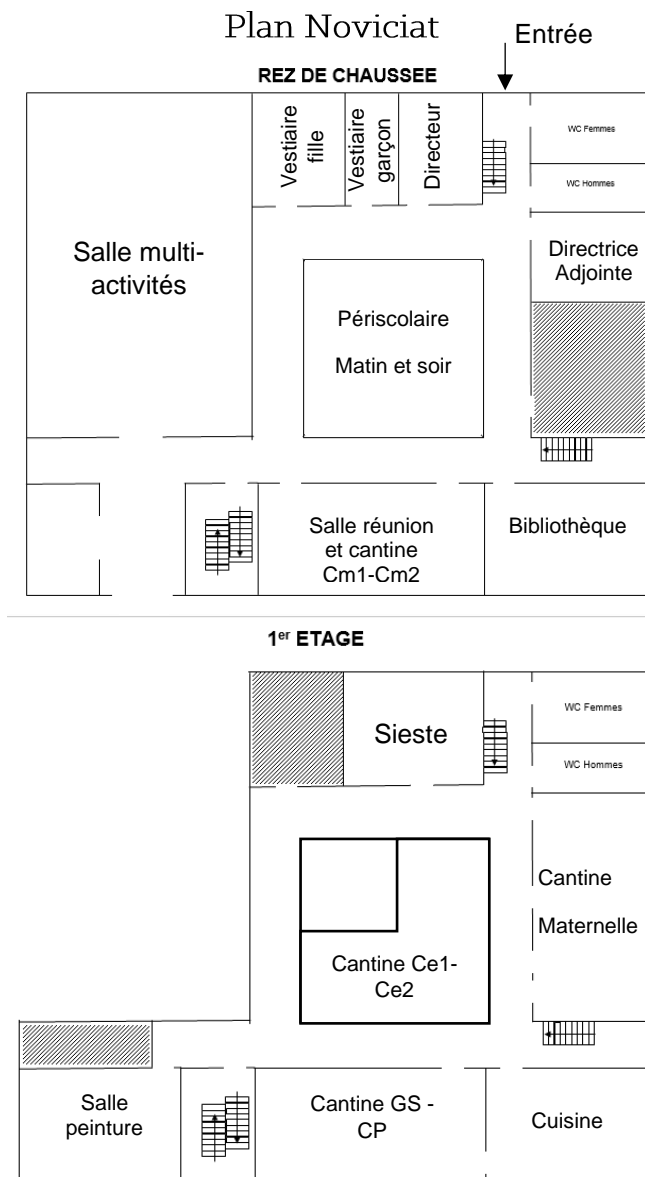
# Tarif périscolaire 2023-2024

Tarifs applicables à partir du 02 septembre 2023

		mercredi*		
du lundi au vendredi	JOURNÉE	(de 8h30 à 16h30) repas inclus	16,50 €	19,80 €
	REPAS	(11h30-13h30) repas inclus	7,40 €	8,90 €
	DEMI JOURNÉE	(de 8h30 à 11h30 ou de 13h30 à 16h30) hors repas	6,00 €	7,20 €
	SOIR	(de 17h30 à 19h) prix à la 1/2 heure	1,25 €	1,50 €
	GOUTER	(de 16h30 à 17h30) gouter inclus	2,85 €	3,35 €
	CANTINE	(11h30-13h30) repas inclus	7,40 €	8,90 €
MATIN	(de 7h30 à 8h30)	2,50 €	3,00 €	
	(de 7h à 7h30)	1,25 €	1,50 €	
		Art-sur-Meurthe		
		Extérieur		
		Art-sur-Meurthe		
		Extérieur		
		Régime Général et MSA QF < 800€		
		Art-sur-Meurthe		
		Extérieur		
		Régime Général et MSA QF > 800€		
		Art-sur-Meurthe		
		Extérieur		

		Vacances		
		FORFAIT SEMAINE	FORFAIT FRATRIE*	JOURNÉE
		(de 7h à 19h) pour 5 jours	(de 7h à 19h) pour 5 jours	(de 7h à 19h)
Régime ATL	Art-sur-Meurthe	65,00 €	55,00 €	17,00 €
	Extérieur	82,50 €	72,50 €	21,00 €
QF < 1500 €	Art-sur-Meurthe	85,00 €	75,00 €	21,00 €
	Extérieur	102,50 €	92,50 €	25,00 €
QF > 1500 €	Art-sur-Meurthe	87,50 €	77,50 €	21,50 €
	Extérieur	105,00 €	95,00 €	26,00 €

\* A partir du 2ème enfant, 1er forfait à taux plein.



## Contacts :

Thomas MARC, Directeur  
Amandine SEVERIN, Directrice adjointe  
Mylène CAQUELIN, Secrétaire comptable

Mail : [noviciat.artsurmeurthe@gmail.com](mailto:noviciat.artsurmeurthe@gmail.com)

Téléphone : 03.83.25.35.32

Noviciat, 2 bis rue du parc 54510 ART-SUR-MEURTHE

Site : [www.famillesrurales.org/art-sur-meurthe](http://www.famillesrurales.org/art-sur-meurthe)

FAMILLES RURALES

Art-sur-Meurthe

POUR TOUS, AVEC TOUS!



Accueil périscolaire

Mercredis

Centres de Loisirs

Année 2023-2024



LE NOVICIAT

cantine-accueil périscolaire & de loisirs-activités sportives & culturelles

Commune de Art-sur-Meurthe



L'accueil périscolaire a été mis en place à Art-sur-Meurthe afin de répondre aux besoins des familles et d'assurer le maintien de la population scolaire.

L'accueil est agréé par la Direction de la Cohésion Sociale. L'équipe d'animation, composée d'animateurs BAFA, met en place des activités et des animations de qualité dans le cadre du projet pédagogique.

## Le fonctionnement :

- Un accueil périscolaire du lundi au vendredi pour les enfants scolarisés :

Le matin de 7h00 à 8h30, le midi de 11h30 à 13h30 et le soir de 16h30 à 19h00.

- Un accueil le mercredi de 8h30 à 16h30 (avec un accueil possible à partir de 7h00 et jusqu'à 19h). Une journée à thème avec différentes activités pour petits et grands et une sortie tous les 2 mois...

- Des accueils de loisirs pendant les petites vacances d'Automne, d'Hiver et de Printemps de 7H00 à 19H00.

- Du lundi 23 octobre au vendredi 27 octobre 2023
- Du lundi 26 février au vendredi 1er mars 2024
- Du lundi 22 avril au vendredi 26 avril 2024

- Un accueil de loisirs pendant les vacances estivales :

- Du lundi 8 juillet au vendredi 26 juillet 2024
- La dernière semaine d'août 2024 avant la reprise de l'école



## Les repas

La cantine :

Les repas du midi sont fournis par notre prestataire Sodexo. Il propose des repas équilibrés, composés à 25% de produits bio et provenant de producteurs locaux.



Le traiteur propose des menus sans porc et des menus végétariens.

Les goûters sont fournis par le périscolaire les soirs dans le cadre de l'accueil. La première heure du périscolaire (16h30 – 17h30) n'est pas fractionnable.

## Forfait goûter :



Pour les enfants participant à une activité débutant à 17h, il est possible de prendre un forfait goûter pour l'année (50€ l'année). Les animateurs vont chercher les enfants à l'école et nous fournissons le goûter avant de les accompagner à l'activité (musique, peinture...)

Le matin, les enfants peuvent petit-déjeuner au périscolaire. Les parents doivent fournir le petit déjeuner.

## Infos pratiques

### Inscriptions :

Les parents doivent prendre contact avec le directeur pour obtenir leur accès au portail famille de l'association :

<https://espacefamille.aiga.fr/11697666>

L'espace famille est un accès internet sécurisé 24h/24h et 7j/7 permettant de gérer les informations des parents et des enfants, d'inscrire au périscolaire et à la cantine, d'accéder aux factures et règlements.

Pour finaliser le dossier d'inscription, la famille doit fournir une attestation CAF avec le montant du QF et transmettre la fiche sanitaire pour son enfant (vaccination obligatoire à jour).

Les repas de cantine doivent être ajoutés ou annulés **le matin-même avant 8h30**. En cas d'annulation hors délais, le forfait sera facturé (sauf présentation d'un certificat médical dans les 48h).

### Facturation :

Les factures sont envoyées au plus tard le 5 du mois. Elles sont à régler par virement, chèque, espèce, CESU ou ANCV avant le 15 du mois.



### Adhésion :

Pour s'inscrire au périscolaire, les familles doivent s'acquitter de l'adhésion (26 € par an et par famille pour 2023-2024)

### Affaires à fournir :

Tous les enfants doivent avoir des chaussons pour le noviciat qui restent sur place.

Les enfants de maternelle doivent avoir un change complet, fourni dans une boîte nominative à chaussure et renouvelé en cas de besoin.

Pour suivre l'actualité, likez notre page facebook :

<https://www.facebook.com/Familles-Rurales-Art-sur-Meurthe-1644459259135633>

